Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900930-20260320-DELIMARS202631-DE

COMMUNE DE KERNILIS
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 20h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sandra ROUDAUT.

Etaient présents : MM. ROUDAUT, BALCON, BERTHOULOUX, COSSET, JESTIN, LE VOURC'H, LE ROUX, CORTES, ROZEC, MAHE, LOSSEC, L'HOSTIS, LE GOASDUFF, LEVEN, ROPARS.

Absents : NÉANT
Secrétaire de séance : ROPARS Jordan

DATE DE CONVOCATION : 16/03/2026
DATE D'AFFICHAGE : 23/03/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

OBJET : DÉSIGNATION DE RÉFÉRENTS ÉGALITÉ FEMME/HOMME

La nomination des élus référents « égalité F/H » ambitionne de renforcer l'action en faveur de l'égalité femme – homme. Chaque commune du territoire de la CLCL doit nommer un binôme d'élus femme /homme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- BALCON Estelle
- BERTHOULOUX Franck

Référents égalité Femme/Homme

Pour extrait certifié exact,

Le Maire

MAIRIE DE KERNILIS 29 (Finistère)

Sandra ROUDAUT.

Le Secrétaire,

Jordan ROPARS.